

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 83 (2021)
Heft: 3

Rubrik: 2020 Rapport d'activités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



2020

Rapport d'activités



SVLT

Schweizerischer Verband für Landtechnik

ASETA

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Chers membres, chères lectrices et chers lecteurs,

L'année écoulée nous a appris une chose: rien n'est acquis! Je suis reconnaissant de vivre dans un pays capable de faire face à de telles crises, même si nous avons été pris parfois au dépourvu. Grâce à notre prospérité, l'Etat a les moyens de protéger la santé des personnes et de préserver les entreprises et les employés du pire en cas de problèmes dus aux restrictions. Mais la crise est loin d'être terminée. Les mesures ordonnées par le Conseil fédéral restreignent notre liberté et continuent d'exiger de nous patience et discipline.

La crise n'a pas épargné l'ASETA. Nous avons commencé l'année 2020 pleins d'espoir, sans soupçonner le danger que sous-tendaient les premières annonces du virus en provenance de Chine. Il est apparu peu à peu que les activités de l'association pouvaient également être menacées. L'assemblée des délégués prévue à Einsiedeln (SZ) a dû être annulée. Puis le semi-confinement a entraîné la suspension temporaire des cours. Je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont mis en œuvre de manière exemplaire les mesures imposées; ma reconnaissance va à chacune et chacun car les objectifs fixés pour les activités de l'association au cours de l'année ont néanmoins pu être atteints.

Engagement numérique

L'ASETA a pu fort heureusement s'adjoindre les services de Bernhard Streit, professeur à la Haute école de Zollikofen (BE), comme consultant externe pour les questions de numérisation. Il réalise des aperçus sur les marchés, évalue les offres existantes et est également disponible pour répondre à des questions individuelles et résoudre des problèmes sur site.

L'ASETA a fait pression sur les offices fédéraux de l'agriculture et de la topographie pour l'établissement d'un signal RTK gratuit. Après les premiers entretiens, l'espoir est permis et nous sommes confiants, cette démarche pourrait aboutir.

Pas de pendillards obligatoires

Le Conseil des Etats a approuvé une motion déposée avec le soutien de l'ASETA et demandant que l'on renonce à l'obligation des pendillards. Cette décision, qui a maintenant obtenu le soutien de la commission compétente du Conseil national, a suscité des réactions extrêmement positives dans les milieux agricoles.

«PA22+» suspendue

Politique agricole 2022+ («PA22+») est inacceptable pour l'agriculture productive. Elle avantage encore une fois l'importation de denrées aux dépens de la production indigène, ce qui constituerait une erreur flagrante au vu des enseignements de la crise sanitaire actuelle. Le renforcement de la production suisse devrait a contrario être une priorité de la future politique agricole. L'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire approuvé en 2017 par 78,6% des votants souligne d'ailleurs l'importance de cette production indigène et des chaînes de valeur ajoutée qu'elle permet d'entretenir.

C'est pourquoi le Conseil des Etats a décidé de suspendre la «PA22+»; via un postulat, il a chargé le Conseil fédéral de la réviser. Les exigences résultant des initiatives sur la protection des végétaux ne seront ainsi pas mises en œuvre dans la politique agricole avant même que le peuple ne se soit prononcé sur ces sujets.

Initiatives agricoles

L'agriculture est confrontée à une image négative qu'en donnent les médias. C'est une campagne sciemment orchestrée en prélude aux deux initiatives sur les produits phytosanitaires sur lesquelles le peuple se prononcera le 13 juin 2021. Encore un défi pour l'ASETA, car leur acceptation saperait les fondements même de l'agriculture suisse. Pour cette raison, le comité de l'ASETA a décidé d'apporter





un soutien financier substantiel à la campagne de l'Union Suisse des Paysans et de mettre à disposition des sections de l'association des ressources pour les actions qu'elles organisent.

La campagne sera axée sur l'information des consommateurs; elle leur expliquera les impacts négatifs que les deux projets auraient sur l'agriculture et sur l'environnement au bout du compte. Face à l'augmentation constante de la population mondiale, l'agriculture, y compris celle de notre pays, va devoir produire plus. Une nouvelle augmentation des importations est inacceptable du point de vue éthique, irrecevable du point de vue écologique.

Ces dernières années, les agriculteurs suisses ont montré à maintes reprises qu'ils étaient prêts à changer et à atteindre les objectifs environnementaux imposés. L'ASETA est également impliquée dans cette démarche; elle apporte une contribution importante avec le projet «Minimiser les apports de pesticides de sources ponctuelles» et les tests annuels de pulvérisateurs.

Pour conclure

L'ASETA propose toujours des cours, de la formation continue et des conseils pour développer un usage efficace et sûr des machines sur les exploitations. La réduction des coûts d'utilisation et des risques d'accidents est aussi toujours d'actualité.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en travaillant de concert. J'apprécie beaucoup les activités et l'excellent travail réalisés par les 23 sections et associations spécialisées de l'ASETA. J'adresse mes remerciements au comité et à l'équipe du bureau central, tous deux motivés et compétents.

Ma reconnaissance va à nos sections, au comité, à la direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs et partenaires pour leur fructueux concours durant cette année compliquée, et je me réjouis de poursuivre sur cette voie au profit d'une agriculture prospère et de sa mécanisation.

*Werner Salzmann,
Conseiller aux Etats et président de l'ASETA*

Membres actuels du comité de l'ASETA



Werner Salzmann
Conseiller aux Etats, président
Mülchi (BE)



Bernard Nicod
Vice-président
Granges-Marnand (VD)



Pascal Furer
Staufen (AG)



Ueli Günthardt
Président de la commission sectorielle
Prestations de services
Landquart (GR)



Olivier Kolly
Albeuve (FR)



Stephan Plattner
Président de la commission des finances
Bretzwil (BL)



Markus Schneider
Thunstetten (BE)



Laurent Vernez
Président de la commission sectorielle
Information
Rovray (VD)



Urs Wegmann
Président de la commission sectorielle
Formation continue
Hünikon (ZH)

Activités

Défense des intérêts

L'ASETA représente les intérêts de ses membres sur le plan national et international dans l'objectif de favoriser de bonnes conditions-cadres, nécessaires au développement économique et écologique des exploitations. L'accent est mis sur la circulation routière, l'exploitation de machines en commun et la prévention des accidents.

L'ASETA entretient un large réseau de relations afin de défendre les causes et les intérêts des membres. La représentation des intérêts est assurée par les membres du comité, les commissions sectorielles et le secrétariat en collaboration avec les différents partenaires de l'ASETA. D'une part, l'association fait partie de diverses organisations, associations et groupes de travail, d'autre part, elle s'engage activement dans plusieurs organismes et communautés d'idées ainsi qu'auprès des autorités.

Transports avec des tracteurs

Les transports effectués avec des tracteurs font régulièrement l'objet d'articles critiques dans des médias du secteur des transports. L'ASETA s'efforce de réagir en conséquence et intervient dans la discussion avec l'objectivité qui convient, en attirant l'attention sur les marges de manœuvre et les exemptions que le législateur accorde à notre branche pour les transports à caractère agricole. Mais en même temps, chacune et chacun d'entre vous est invité à ne pas compromettre inutilement ces exceptions et ces exemptions. L'ASETA

recommande donc à tous ses membres et à tous les agriculteurs de respecter la réglementation en vigueur et de faire preuve de prudence et d'intégrité dans le trafic routier. C'est un comportement indispensable pour maintenir des bonnes relations avec l'ensemble des catégories d'utilisateurs de la voie publique.

Législation

La législation de la circulation routière est et reste un dossier prioritaire de la représentation des intérêts. Au moment de la mise en œuvre de prescriptions de l'Union européenne, il est nécessaire de considérer assez tôt les souhaits et spécificités nationales pour éviter des problèmes et maintenir les coûts aussi bas que possible pour les utilisateurs de machines agricoles. En élaborant la législation fédérale, l'on doit aborder l'agriculture et ses situations particulières avec l'écoute et la compréhension nécessaires.

En 2020 également, l'ASETA s'est penchée sur la question des freins de remorques. Selon les dispositions légales en vigueur, les freins à deux conduites sont obligatoires depuis janvier 2018 sur les tracteurs et depuis mai 2019 sur les remorques. Les immatriculations et les accouplements de véhicules répondant aux anciennes et nouvelles législations ont toutefois suscité des interrogations et des interprétations diverses. Une checklist, élaborée par l'Association des services des automobiles en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et le groupe de travail «Trafic agricole sur la voie publique» dont l'ASETA fait partie, devrait favoriser l'uniformisation en matière d'immatriculation des remorques équipées de freins hydrauliques à deux conduites. Elle a été publiée dans *Technique Agricole* et dans la presse spécialisée.

Dans des instructions publiées en milieu d'année, l'Office fédéral des routes a précisé les conditions dans lesquelles il était légalement admissible d'atteler des remorques pourvues de freins hydrauliques à deux conduites à des anciens tracteurs équipés de systèmes hydrauliques à une conduite. L'ASETA a participé activement à l'élaboration de ces instructions qui seront en vigueur jusqu'à la fin 2025. Elle en est arrivée à ce compromis dont elle est satisfaite, même si elle sait qu'il ne comblera pas tous les souhaits.

Un certain flou juridique entourait depuis toujours les installations de télégonflage munies de conduites d'air externes. D'entente avec le groupe de travail «Trafic agricole sur la voie publique», l'ASETA a contacté les offices fédéraux des routes et de l'environnement pour que l'on considère de telles installations du point de vue de leur utilité agronomique (protection des sols). L'Office fédéral des routes a clarifié les choses et publié un aide-mémoire au milieu de 2020.

En raison notamment des réactions de certains membres de l'ASETA, Werner Salzmann, président de l'association et conseiller aux Etats, s'est mobilisé sur l'obligation des pendillards. Avec Peter Hegglin, son collègue de la Chambre haute, il a déposé lors de la dernière session d'été une motion qui charge le Conseil fédéral de formuler les prescriptions de manière à maintenir le subventionnement des épandeurs à pendillards après 2021. De surcroît, l'obligation d'épandre le lisier directement dans le sol doit être supprimée dans l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Le Conseil des Etats a approuvé cette motion à une large majorité.

Politique agricole

Lors de procédures de consultations, l'ASETA s'est opposée au projet de l'«PA22+». Elle a aussi contesté certains points de la révision partielle de l'«Aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture» et de l'avant-projet de l'initiative parlementaire «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides».

L'ASETA s'est engagée sur les plans idéologique et financier contre les initiatives «Pour une eau potable propre» et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse». Elle a l'intention de poursuivre son action jusqu'au scrutin du 13 juin 2021.

L'ASETA siège dans les organisations suivantes:

USP: Union Suisse des Paysans (*chambre agricole, grand comité, groupe de travail «Prévention des accidents»*)

SPAA: Service de prévention des accidents dans l'agriculture (*commission technique consultative*)

SSM: Société suisse pour l'étude des carburants et lubrifiants (*comité*)

Route suisse: Fédération routière suisse (*comité*)

L'ASETA constitue un maillon d'une longue chaîne d'organisations concernées par la sécurité routière et l'agriculture.

Forum Technique agricole suisse

Agridea: secteurs «Construction» et «Agro-technique»

Agroscope

AM Suisse: association professionnelle Agrotec Suisse, secteurs «Mécanique» et «Agro-technique»

Groupe de travail «Circulation routière agricole»

OFROU: Office fédéral des routes

Instituts cantonaux de formation agricole

AGIR: Agence d'information agricole romande

SAB: Groupement suisse pour les régions de montagne

HAFL: Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires

SIK: Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie

ASMA: Association suisse de la machine agricole

SVS/ASE: Association suisse d'ensilage

CSR: Conseil de la sécurité routière

Information

Le périodique spécialisé, *Technique Agricole* en français et *Schweizer Landtechnik* en allemand, a fourni dans ses éditions en 2020 aussi des informations sur la mécanisation ainsi que sur les activités de l'association et de ses sections à quelque 20 000 membres et abonnés. Il présente les sujets d'actualité du secteur du machinisme agricole, national et international, des rapports de tests sur les machines, des conseils avisés sur leur utilisation sur le terrain, des aides pour les décisions d'investissement et bien d'autres choses encore. L'équipe de rédaction est en étroite contact avec des spécialistes des domaines de la recherche, des conseils et de l'industrie, qui présentent régulièrement les résultats de leurs derniers travaux.

La mise en page et l'impression sont toujours assurées par l'imprimerie AVD à Goldach. La production, de 786 pages dans chaque langue, est un peu en deçà de celle de l'année précédente. Un hors-série analogue à celui consacré à l'«Agritechnica» en 2019 était prévu à l'occasion du salon «Eurotier». Il n'a pas été publié à cause de l'annulation de ce dernier. L'«Agrama» n'a pas eu lieu non plus. Cela a entraîné un léger recul du volume des annonces par rapport à l'année précédente. En revanche, les documents annexés aux éditions de TA/LT ont été plus nombreux.

Depuis le numéro d'août, la revue est envoyée dans une enveloppe en papier, et non plus dans un film plastique.

Un nouvel outil est utilisé depuis l'automne 2020 pour tout le processus de traitement des annonces, de l'offre à la confirmation de commande en passant par la facturation.

Le concours «Alp Innovation Trophy 2000» a été lancé en 2019 en collaboration avec le périodique autrichien *Landwirt*. Toujours à cause de la pandémie de coronavirus, la festive remise des prix prévue pendant le congrès biennal «Machinisme agricole en zone alpine» qui devait se dérouler au printemps a été remplacée par un événement en ligne qui a eu lieu en octobre. Les lauréats des catégories «Industrie» et «Créateur-inventeur» ont reçu leur prix séparément chez eux. En dépit des circonstances, le concours a rencontré un écho très favorable et devrait être réorganisé en 2022.

La troisième édition du concours «Swiss Innovation Award» devait se dérouler à l'occasion de l'«Agrama». Elle a été reportée à l'année 2021, à l'instar du salon suisse du machinisme agricole.

Médias électroniques

Il n'y a eu aucun changement au sein de l'équipe de rédaction qui sera renforcée par un rédacteur francophone à partir du milieu de l'année 2021. De la sorte, la publication de contenus en français sera développée sur les médias électroniques également. Les rédacteurs ont toujours à cœur de fournir des informations actuelles sur les équipements agricoles aux membres de l'association, aux abonnés, où, de manière générale, à tous les intéressés, en format imprimé traditionnel, mais aussi de plus en plus sous forme électronique.

Les médias électroniques produits par l'ASETA et *Technique Agricole* sont d'ores et déjà bien établis. Les informations les plus récentes sont diffusées en continu sur le site Internet agrartechnik.ch. Entre-temps, ce sont 4500 internautes sur Facebook et 26 000 abonnés sur YouTube qui consultent régulièrement des vidéos ou des articles traitant des innovations sur les dernières avancées du machinisme agricole.

Commission sectorielle «Information»

La commission sectorielle «Information» dont le rôle est d'épauler la rédaction sur le plan stratégique s'est réunie trois fois en 2019 sous la présidence d'Olivier Kolly, membre du comité de l'ASETA. La séance de février a encore eu lieu en mode présentiel, ensuite, les réunions se sont déroulées en visio-conférence. Olivier Kolly a quitté ses fonctions de président à la fin 2020 à la suite d'un changement professionnel. Son siège est repris par Laurent Vernet. Koni Merks se retire également de la commission pour des raisons profession-

Nombre de pages publiées sur une période de trois ans

	Schweizer Landtechnik Technique agricole		
	2018	2019	2020
Articles rédactionnels	667 670	698 668	668 674
Annonces	109 106	114 104	100 94
Nombre de pages total	776 776	812 772	768 768

nelles et Fabian Sgier (centre de formation agricole du Plantahof) lui succède. Font partie de la commission, outre les personnes susnommées, Sylvain Boéchat (Service de l'agriculture et de la viticulture, canton de Vaud), Thomas Jucker et Alexandre Peiry (agriculteurs) ainsi que Roman Engeler et Heinz Röhliberger, de l'équipe de rédaction. La commission s'est consacrée en première ligne à l'évolution du concept du périodique; elle a aussi réfléchi intensément à l'orientation future de l'association et de ses structures.

Formation continue

L'ASETA propose diverses formes de formations continues basées sur la pratique à toutes personnes utilisant des machines et des appareils agricoles. En 2020, elle a organisé de nombreux cours, seule, ou en collaboration avec des tiers.

Cours

En vertu d'un accord conclu avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), l'ASETA propose exclusivement le cours de conduite «G40» depuis début janvier (choix des sites et recrutement des instructeurs). Cela a entraîné une augmentation conséquente des chiffres malgré la suspension de toutes les formations de la mi-mars à la fin mai due au coronavirus. L'organisation a dès lors demandé un travail de gestion accru. A la suite d'une intervention auprès du Conseil fédéral, l'ASETA a obtenu une disposition valable d'avril à la fin septembre 2020 qui autorisait les titulaires de permis de conduire «G» qui n'avaient pas suivi le cours «G40» de conduire des tracteurs jusqu'à 40 km/h.

Au total, 1117 participants ont suivi le cours «G40» de deux jours qui a eu lieu à 239 reprises dans toute la Suisse. Ils ont ainsi obtenu l'autorisation de circuler avec des véhicules agricoles immatriculés à 40 km/h. Neuf participants ont reçu l'attestation de formation continue OACP (selon l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs). En outre, 44 personnes ont assisté à des cours de maniement de véhicules de manutention reconnus par l'OACP et la Suva. Lors de l'année écoulée, trois cours de soudure ont été dispensés à un total de 15 participants au centre de l'association à Riniken.

L'instructeur externe est parti à la retraite en 2020. L'ASETA cherche un nouvel instructeur pour donner la possibilité à ceux qui le désirent d'améliorer leur savoir-faire en soudure tant qu'elle dispose de l'infrastructure nécessaire.

Les membres bénéficient de tarifs préférentiels sur tous les cours organisés par l'ASETA.

Commission sectorielle «Formation continue»

Hansjörg Furter, Raphael Sommer, Christian Giger, Beat Steiner, Stefan Gfeller, Samuel Reinhard (nouveau), Aldo Rui et Roman Engeler constituent la commission sectorielle «Formation continue» présidée par Urs Wegmann. Il y existe un bon équilibre entre praticiens et experts.

Nombre de participants			
	2018	2019	2020
Cours d'atelier	8	15	15
Cours de conduite G40	717	708	1117
Cours OACP	47	47	9
Cours avec véhicules de manutention	16	24	44

La commission sectorielle a commencé à se pencher sur l'utilisation des énergies renouvelables. L'association aimerait être à même de mieux soutenir ses membres dans ce domaine et de mettre en place un réseau dans ce sens. Le degré de production et d'autosuffisance énergétique des exploitations agricoles devrait augmenter significativement à l'avenir.

Des discussions ont été entamées avec différents partenaires en vue de la réalisation commune de vidéos didactiques. L'ASETA y voit la possibilité de mieux informer ses membres sur l'utilisation optimale des équipements. Les investigations ont été poursuivies sur les cours de transport d'animaux (besoin, partenaires, prestataires).

Des cours passionnants de pilotage de drones ont été dispensés pour la première fois en 2020. Egalement proposé depuis peu, le cours «Ecodrive», ou «économiser en roulant» a, lui, dû être annulé faute de participants.

Prestations de services

L'ASETA soutient les différentes activités des sections. Elle déploie notamment une fonction de coordination et dispense des conseils à ses membres et à toute personne intéressée sur le plan technique. L'ASETA propose aux sections un soutien administratif pour la gestion des membres. Cette prestation inclut, selon le contrat, la mise à jour de leurs coordonnées, la facturation et l'encaissement des cotisations; elle est demandée par la plupart des sections.

Pour développer davantage l'agriculture de précision, l'ASETA a établi le contact avec les autorités fédérales et y a trouvé une oreille attentive à propos de l'autorisation des signaux RTK liés à un usage agricole. Ce projet sera poursuivi en 2021.

Le conseil technique a essentiellement consisté à prodiguer des conseils juridiques liés à la circulation routière et à effectuer des analyses juridiques lors de dénonciations ou d'accidents. D'autres problèmes se posaient par rapport à l'application des nouvelles réglementations relatives aux systèmes de freinage, en particulier l'autorisation de rouler avec des freins hydrauliques à deux conduites.

La disposition révisée relative au poids d'adhérence est entrée en vigueur en 2019. Elle a toutefois aussi suscité des incertitudes l'an passé dans différentes combinaisons de véhicules agricoles et nécessité un besoin accru d'informations précises. Les demandes des membres ont pu être traitées grâce à un calculateur en ligne et au support technique du secrétariat.

Antenne romande

Depuis un certain temps, l'ASETA assure une permanence pour les membres de la Suisse romande au centre cantonal de formation Agrilogie, de Grange-Verney, à Moudon (VD). Les cours de soudure, de réparation et de technique du bâtiment qui avaient été dispensés dans la foulée de la fondation de l'Antenne romande avaient connu un joli succès, de même que les formations en informatique organisées plus tard. Dans un passé plus récent, ces prestations ont été stoppées, en raison du manque de demande. L'Antenne romande a avant tout constitué à partir de 2014 un premier point de contact

où les questions spécifiques de mécanisation étaient recueillies. Orpheline depuis le départ à la retraite de Walter Hofer, enseignant en machinisme agricole, elle reprend vie avec son successeur Philippe Martin.

Tests de pulvérisateurs

L'ASETA est mandatée par l'Office fédéral de l'agriculture pour organiser et coordonner les contrôles périodiques de pulvérisateurs. Le mandat de prestations définit les tâches de tenue de la liste officielle des stations homologuées, d'approvisionnement en matériel nécessaire et d'organisation de cours de formation continue. Les tests de pulvérisateurs pour grandes cultures, cultures fruitières et viticulture sont effectués par des stations privées, des écoles d'agriculture ou des sections de l'ASETA.

En 2020, les stations de contrôle ont testé près de 1800 pulvérisateurs pour les grandes cultures et 470 appareils pour la viticulture et l'arboriculture.

Expositions

L'ASETA a participé à deux salons en 2020, avant l'annulation de toutes les autres expositions, notamment l'Agrama, pour les raisons que l'on sait.

La section Valais a représenté l'ASETA à l'«Agrovina» et a pu gagner quelques nouveaux membres notamment grâce à des conseils donnés sur le thème «pulvérisation».

Les sections de l'ASETA de Suisse orientale ont tenu un stand lors de la vingtième édition du salon «Tier&Technik» à Saint-Gall. Un modèle de freins pneumatiques a attiré les visiteurs qui ont posé des questions sur les systèmes de freinage des remorques. Ils ont en outre bénéficié de la présence de spécialistes de la police et du partenaire de sponsoring de l'Assurance Vaudoise qui leur ont prodigué de précieux renseignements.

Commission sectorielle «Prestation de services»

Présidée par Ueli Günthardt, la commission sectorielle «Prestations de services» est composée de Heinz Gautschi, Samuel Flury et Aldo Rui. Elle s'est réunie une fois avec le groupe de voyage durant la période sous revue.

Voyages spécialisés

Le voyage organisé pour la deuxième fois en janvier en Israël a connu un joli succès. Deux groupes sont partis en Namibie en janvier et en février. Tous les participants sont rentrés chez eux sains et saufs, avant que la pandémie naissante de coronavirus contraigne à reconsidérer la planification des autres voyages, puis à les tous annuler. La destination de la Chine a été supprimée suffisamment tôt du programme. Un voyage de reconnaissance avait encore pu avoir lieu dans ce pays en été 2019. Des autres destinations en Europe ont été envisagées durant le printemps. Le groupe de voyage, constitué de Roman Engeler, Willi Zollinger, Thomas Vögeli et Ueli Günthardt a décidé par la suite de ne faire de publicité pour aucun voyage en 2021, ni d'en planifier.

Finances et structures

Bâtiment de l'ASETA

La commune de Riniken, siège du secrétariat de l'ASETA, aimerait acquérir en propriété par étage le rez-de-chaussée du bâtiment de notre association à l'Ausserdorfstrasse 31. Il s'agit de locaux sous-utilisés. Les autorités communales prévoient d'y transférer une partie de l'atelier communal et d'y aménager une surface pour un magasin. Le comité de l'ASETA a ouvert les négociations avec la commune de Riniken, après avoir reçu l'aval des cadres des sections début novembre lors d'une visioconférence. Une décision de principe sera

soumise à la prochaine assemblée des délégués de l'ASETA. La commune de Riniken, de son côté, doit commencer par faire avaliser le crédit d'étude du projet de transformation par ces concitoyens puis, dans une phase ultérieure, soumettre également l'achat proprement dit au verdict des urnes.

Système informatique

Un nouveau serveur a été installé ce printemps au secrétariat. On a procédé simultanément aux restructurations du réseau, aux remplacements des terminaux et aux mises à jour des programmes qui étaient nécessaires. Ces travaux ont été menés à bien dans les délais impartis sans dépassement de budget.

Clôture des comptes

Le bon résultat a permis de procéder à des amortissements et des provisions supplémentaires. En outre, les sections ont reçu le remboursement d'une partie de leur cotisation sur la base de leur nombre de membres.

Finances

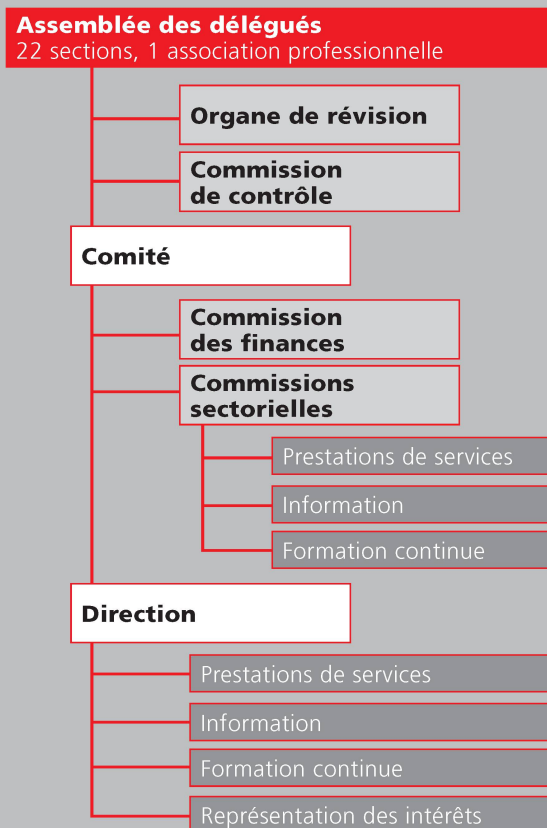
Le bon résultat a permis de procéder à des amortissements et des provisions supplémentaires.

Bilan		
	01.01.2020	31.12.2020
Actif circulant	117 9125.49	1 292 696.42
Fortune de placement	601 102.00	588 102.00
Total de l'actif	1 780 227.49	1 880 798.42
Capitaux de tiers	970 345.48	903 707.30
Capital propre: Compte capital	750 270.33	809 882.01
Bénéfice	59 611.68	167 209.11
Total du passif	1 780 227.49	1 880 798.42

Compte de profits		
	Compte 2019	Compte 2020
Recettes	2 444 500.09	2 564 267.04
Cotisations des membres	1 293 804.12	1 191 306.56
Autres recettes	1 150 695.97	1 372 960.48
Dépenses	2 384 888.41	2 397 057.93
Frais de personnel	1 317 558.20	1 392 047.99
Autres frais	1 067 330.21	1 005 009.94
Bénéfice	59 611.68	167 209.11

Dans sa séance du 19 janvier 2021, le comité a examiné les comptes et les recommande à l'approbation de l'assemblée des délégués. L'organe de révision a contrôlé les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et envoyé son rapport au président le 17 février 2021.

Structures de l'association



Collaboratrices et collaborateurs

- **Roman Engeler:** directeur, rédacteur en chef et directeur de la publication
- **Aldo Rui:** vice-directeur, formation continue et conseil technique
- **Loana Bianchi:** secrétariat, comptabilité et gestion des membres
- **Ruedi Burkhalter:** rédacteur
- **David Goy:** chef des instructeurs «G40», Suisse romande
- **Stefan Honegger:** chef des instructeurs «G40»
- **Ruedi Hunger:** rédacteur
- **Philippe Martin:** antenne romande
- **Alex Reimann:** vente des annonces
- **Heinz Röthlisberger:** rédacteur
- **Catherine Schweizer:** rédactrice (responsable de *Technique Agricole*)
- **Dominik Senn:** rédacteur
- **Nadja Vogelsang:** assistante de direction, de rédaction et d'édition
- **Bernadette Wipfli:** secrétariat, gestion des cours

Sections

Les membres sont affiliés à l'ASETA par l'intermédiaire de leur section ou leur association professionnelle. Celles-ci répondent d'elles-mêmes, de leur organisation interne, de leur programme d'activités et des finances.

	<p>www.avlt.ch P: Furer Pascal, 5603 Staufen 062 891 21 12 G: Voegeli Thomas, 5103 Wildegg 062 893 20 41</p>
	<p>P: Zimmermann Urs, 4104 Oberwil 041 401 26 23, 079 348 73 05 G: Itin Marcel, 4466 Ormalingen 076 416 27 13</p>
	<p>www.bvlt.ch P: Brenzikofer Klaus, 3646 Einigen 033 654 40 37, 079 336 14 84 G: Gerber Peter, 3054 Schüpfen 031 879 17 45, 079 411 02 33</p>
	<p>P: Kolly Olivier, 1669 Albeuve 026 928 10 62, 079 287 00 41 G: Reinhard Samuel, 1725 Posieux 026 305 58 49, 079 670 35 31</p>
	<p>P: Maxime Dethurens, 1787 Laconnex 078 758 76 17 G: Steve Röthlisberger, 1283 Dardagny 079 434 92 31</p>
	<p>www.svlt-gr.ch P: Markus Tanner, 7304 Maienfeld 081 302 25 11, 078 677 08 36 G: Tschärner Gian Risch, 7492 Alvaneu-Dorf 081 404 10 84, 076 588 74 92</p>
	<p>P: Heusler Christian, 2933 Lugnez 032 423 66 11, 079 774 92 43 G: Chevillat Philippe, 2853 Courfaivre 032 420 74 73, 079 419 47 14</p>
	<p>www.lvt.ch P: Moser Anton, 6170 Schüpfheim 041 485 88 23 G: Erni Josef, 6276 Hohenrain 041 467 39 02</p>
	<p>P: Seiler Werner, 2318 Brot-Plamboz 032 937 10 63, 079 502 56 72 G: Tschanz Bernard, 2042 Valangin 032 857 21 70, 079 564 12 00</p>
	<p>P: Achermann Ruedi, 6374 Buochs 041 620 11 22, 079 643 75 20 G: Bircher Dominik, 6363 Obbürgen 079 424 12 70</p>
	<p>P: Frunz Josef, 6056 Kägiswil 041 660 40 16, 079 202 83 75 G: Wagner Thomas, 6064 Kerns 079 730 44 87</p>
	<p>www.vlt-sg.ch P: Giger Christian, 9475 Sevelen 079 611 11 12 G: Müller Eliane, 9478 Azmoos 081 783 11 84, Fax 081 783 11 85</p>

	<p>www.vlt-sh.ch P: Müller Martin, 8213 Neunkirch 079 656 74 58 G: Hug Adrian, 8263 Buch 079 395 41 17</p>
	<p>P: Müller Paul, 4913 Bannwil 079 340 29 70 G: Ochsenbein Beat, 4554 Etziken 032 614 44 57, 076 302 77 42</p>
	<p>P: Brun Armin, 6493 Küssnacht am Rigi 041 850 41 90, 079 211 15 64 G: Kälin Florian, 8840 Trachslau 055 412 68 63, 079 689 81 87</p>
	<p>www.vtgl.ch, www.tvlt.ch P: Kuhn Rolf, 8553 Mettendorf 052 770 14 13, 079 226 80 41 G: Koller Markus, 9542 Münchwilen 071 966 22 43, 079 643 90 71</p>
	<p>P: Antonioli Stefano, 6721 Ludiano 079 653 34 76 G: Carolina Pedretti, Unione Contadini Ticinesi, 6592 San Antonino 091 851 90 90, Fax 091 851 90 98</p>
	<p>www.asetavaud.ch P: Mayor Jean-Luc, 1860 Aigle 024 466 33 91, 079 212 31 71 G: Bugnon Virginie, 1162 St-Prex 021 806 42 81, Fax 021 806 42 81</p>
	<p>www.asetavaud.ch P: Samuel Luisier, 1926 Fully 079 844 18 25 G: Jacquemoud David, 1902 Evionnaz 079 732 56 26</p>
	<p>P: Freimann Philipp, 6300 Zug 041 740 64 46, 079 467 16 35 G: Betschart Beat, 6313 Menzingen 041 755 11 10, 079 771 65 90</p>
	<p>www.svlt-zh.ch P: Wegmann Urs, 8412 Hünikon 052 315 43 37, 078 748 26 60 G: Berger Stephan, 8315 Lindau 058 105 99 52, 076 521 95 28</p>
	<p>P: Schurti Leopold, 9495 Triesen 079 696 16 89 G: Becker Fabian, 9490 Vaduz 079 399 09 02</p>
	<p>Association professionnelle P: Agro-entrepreneurs Suisse Schenk Oskar, 3150 Schwarzenburg G: 031 731 14 99 Nicolas Eschmann, 5223 Riniken 056 450 94 52 Gérance Agro-entrepreneurs Suisse G: 056 450 99 90</p>

Légende: P: président, G: gérant